

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N°12 :**

MISE A JOUR DU REGLEMENT
INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS
DE MINEURS

Séance ordinaire du 7 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Juillet 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 35

Absent : 0

Excusé : 0

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusé avec procuration :

Absent :

Secrétaire : Alain GERARD

DOSSIER N° 12 : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

Le règlement intérieur des activités de loisirs péri et extra scolaires pour les jeunes bouscatais est un document qui vise à inscrire les grands principes éducatifs, les règles de fonctionnement et les moyens alloués à ces organisations municipales.

Par délibération en date du 24 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté plusieurs modifications dans le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs. Celles-ci s'appuyant sur la mise en place du portail famille et la volonté d'adapter le service aux besoins des familles ont notamment permis de développer de nouvelles modalités de réservation du service.

Toujours par ambition de rendre un service plus proche des attentes des administrés tout en intégrant les nouveaux moyens de communication, une nouvelle modification de ce règlement est proposée.

En effet, les accueils de loisirs municipaux connaissent une forte augmentation de leurs fréquentations depuis plusieurs années. Ainsi en 2019, les effectifs des mercredis ont cru de près de 10 % faisant suite à une augmentation semblable en 2018. Afin de satisfaire toutes les familles, une organisation nouvelle a été adoptée en cours d'année. L'ouverture de structures supplémentaires les mercredis (accueils périscolaires Lafon-Féline maternelle, Lafon-Féline élémentaire et maternelle Centre), l'ouverture du télé service de renouvellement d'inscriptions en ligne ainsi que l'inscription des mercredis dans le dispositif plans mercredi, nécessitent d'actualiser le règlement intérieur des accueils de loisirs.

Ainsi, sont modifiés :

- La présentation des structures en page 1,
- L'article 5 portant sur les modalités d'inscription,
- L'article 8 portant sur la communication aux familles (ajout de la notion de parcours).

Par ailleurs, pour répondre à de nombreux questionnements sur le sujet des autorisations de prise en charge pour les familles séparées, il convient de clarifier la position de la collectivité. En conséquence l'article 6 est complété par :

- « Chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant. La responsabilité du respect du calendrier de garde défini dans le cadre d'une séparation appartient à chacun des parents. »

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU le règlement intérieur des accueils de loisirs approuvé en date du 22 février 2017 et son article 17 relatif à sa modification ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article 1 : Approuve les termes du règlement intérieur ci-annexé,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 7 Juillet 2020

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned above the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET

Handwritten mark

